

---

## Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France. Première partie. Seconde partie.

**ATTENTION** : CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

**Numéro d'inventaire** : 1977.06414 (1-2)

**Auteur(s)** : Pierre Adolphe Chéruel

**Type de document** : livre scolaire

**Éditeur** : Hachette et Cie Librairie (79 boulevard Saint-Germain, Paris Paris)

**Mention d'édition** : 6ème édition

**Imprimeur** : Lahure (A.)

**Période de création** : 4e quart 19e siècle

**Date de création** : 1884

**Inscriptions** :

- ex-libris : Tampon en page de garde: "Ville de Rouen - École pratique de commerce et d'industrie pour les jeunes filles"

**Description** : Relié; cartonnage couvert de toile sombre; plats muets; cartouche de cuir rouge au dos avec reprise de l'auteur, du titre abrégé et de la tomaisson en lettres dorées. Dos du tome 2 et premières pages des 2 tomes détachées.

**Mesures** : hauteur : 180 mm ; largeur : 115 mm

**Notes** : Dictionnaire publié en 2 volumes, 1ère édition : 1855 [LAROUSSE] Appendice pp 1271-1277: Instruction publique - Pouvoirs publics - Sénat.

**Mots-clés** : Histoire et mythologie

Instruction civique, secourisme et prévention routière

**Filière** : Lycée et collège classique et moderne

**Niveau** : Post-élémentaire

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 76-564 + 712

Commentaire pagination : tome 2 paginé de 565 à 1277

Mention d'illustration

ill.

S: B - 525

## INTRODUCTION.

Les institutions et les mœurs de la France se sont modifiées et développées pendant plusieurs siècles en suivant une loi de progrès, dont un dictionnaire ne peut donner une idée suffisante. L'inconvénient d'un pareil ouvrage est de disséminer ce qui devrait être réuni. Pour remédier autant que possible à ce défaut, il est nécessaire de présenter, dans une esquisse rapide, l'enchaînement chronologique des institutions ou de la *vie publique*, et le progrès des mœurs ou de la *vie privée* des Français. Tel est le but de cette introduction.

Les institutions, qui règlent la vie publique, comprennent l'état des personnes et des choses, le gouvernement central et local, l'administration des finances, de l'armée, de la justice, de la marine, le commerce, l'industrie, l'agriculture, les mesures de salubrité publique, les relations des puissances temporelle et spirituelle, l'instruction publique et les établissements qui contribuent au développement scientifique, littéraire et artistique d'une nation. Les mœurs et coutumes, qui constituent la vie privée, embrassent tout ce qui est relatif à la famille, aux habitations, à la nourriture, aux vêtements, aux fêtes et divertissements. Souvent les deux sujets se touchent; les mœurs modifient les institutions qui ne sont plus en harmonie avec elles, et à leur tour les institutions règlent les relations de la vie privée, interviennent dans la famille, assurent la salubrité des habitations et exercent une influence utile ou funeste sur les habitudes domestiques. On ne peut donc réellement connaître l'histoire d'un peuple qu'en étudiant ses mœurs aussi bien que ses institutions et sa vie politique. Les limites de cette introduction permettent à peine de poser les questions et d'indiquer quelques solutions.

